AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

DLP 18-2-63 185074

Supplément n°3 au Bulletin n°11 d'Août 1961

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Vers de la grappe.- Dans les vignobles du Médoc, des Charentes et de Monbazillac il serait utile de prévoir un poudrage insecticide dans les foyers habituels.

L'emploi des produits à base de D.D.T.,et de Parathion est interdit dans les quinze jours qui précèdent les vendanges.

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

Anthonome du Poirier.- Dans les vergers de Poiriers attaqués les années précédentes par l'Anthonome il est recommandé d'appliquer, au cours de la première décade de Septembre, un traitement à base de D.D.T. ou de Lindane.

Il faudra alors respecter, si besoin est, les délais imposés pour l'emploi des spécialités insecticides.

BORDEAUX, le 25 août 1961

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU



Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur Gérant : L. BOUYX